



## LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC D'ESPECES, UNE DES NEUF PROPOSITIONS D' ACTIONS DE L'AFdPZ POUR LE BIEN-ETRE ANIMAL ET L'AVENIR DE LA BIODIVERSITE EN VUE DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES



A l'Aquarium de Paris, les parcs zoologiques et aquariums se sont réunis mardi 15 février avec le Comité français de l'UICN pour porter auprès de 50 parlementaires des demandes d'actions dont une visant à lutter contre le trafic d'espèces animales et plus spécifiquement contre le trafic par voies aériennes.

Le trafic d'espèces, un des 4 plus importants au monde, est une des causes majeures d'érosion de la biodiversité et représente une menace réelle pour la sécurité sanitaire des populations y compris du pays de destination et de transit qu'est la

France. En effet, le trafic de viande de brousse par voies aériennes et principalement de l'Afrique vers Roissy est considérable. Chaque jour des centaines de kilos sont saisies à Roissy. Il s'agit de pangolins, de primates, de chauves-souris, d'antilopes, de poissons, d'agoutis, d'insectes, toutes les espèces sont impactées. Les primates et les chauves-souris étant les principaux vecteurs d'Ebola, la prochaine pandémie viendra de là... Celle dont nous sortons a montré que des mesures fortes peuvent être prises rapidement, il est urgent d'agir pour enrayer ce trafic !

C'est pourquoi Rodolphe Delord, Président de l'AFdPZ (Association française des parcs zoologiques), aux côtés de Maud Lelièvre, Présidente du Comité Français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), ont demandé aux parlementaires présents de se mobiliser sur cette question cruciale pour la nature et notre santé.

Les propositions de mesures présentées conjointement sont :

- Bénéficier d'indicateurs de suivi des flux et des mesures d'impact des actions mises en œuvre
- Renforcer l'affichage des produits interdits au départ des vols internationaux
- Réduire de moitié les 2x23 kg de bagages autorisés sur les vols en provenance d'Afrique
- Responsabiliser les compagnies aériennes : leur responsabilité doit pouvoir être engagée avant celle du passager en cas de transport illégal
- Développer la formation et la spécialisation des juges pour traiter les contentieux environnementaux comme des enjeux majeurs
- Relever le niveau de pénalisation du trafic illégal d'espèces au même niveau que celui du trafic de drogues ou d'armes

- Renforcer la formation et les moyens mis à la disposition des agents des Douanes dans les aéroports et en particulier à Roissy Charles de Gaulle qui représente à lui seul plus de la moitié des enregistrements des saisies dans les aéroports français.

*Pour le seul terminal 2 de Roissy Charles de Gaulle du 1<sup>er</sup> janvier au 15 décembre 2021, 36 tonnes de denrées périssables illégales ont été saisies dont plus d'une dizaine de tonnes de viande de brousse. Dans ce terminal seuls 20 agents officient pour un flux de 24 000 passagers... Ils estiment saisir environ 10% du flux.*



© DR

*Saisie à l'aéroport de Roissy CDG*

D'autres sujets comme le soutien au fonctionnement des refuges pour faune sauvage saisie ou abandonnée, l'importance de la collaboration des zoos et des chercheurs pour la recherche scientifique en vue de définir des mesures de conservation *in situ* ou encore la lutte contre la pollution au plastique ont également été abordés.

Malgré les capacités de résilience de la biodiversité il est urgent de mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature comme le préconise l'UICN. Une forte mobilisation en faveur de sujets environnementaux majeurs est essentielle. Des évolutions législatives sont attendues!

CONTACT PRESSE

Cécile

06.26.05.65.39

[afdmpz@afdmpz.org](mailto:afdmpz@afdmpz.org)

A propos de l'AFdPZ

Créée en 1969, l'Association Française des Parcs Zoologiques (AFdPZ) fédère une centaine de parcs zoologiques en métropole et outre-mer représentant 3 550 ha d'espaces verts gérés durablement. Chaque année, plus de 21 millions de visiteurs découvrent des espèces menacées élevées dans ces établissements qui s'engagent à respecter les directives du code d'éthique de l'Association. L'AFdPZ est membre de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), du Conseil d'orientation stratégique de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB), de l'Association des Musées et Centres pour le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (AMCSTI) et des Associations européenne et mondiale des parcs zoologiques (EAZA et WAZA).

[Plus d'information sur afdmpz.org](http://afdmpz.org)